

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser des informations importantes relatives à l'option d'assurance complémentaire « *Alpinisme/Varappe* ».

L'option d'assurance « *Performance* » couvre les garanties « individuelle accident » (G9 A du dépliant des garanties) sous réserve que la varappe ou l'alpinisme soit pratiqué dans le cadre de manifestations organisées par une association, un club ou un groupement affilié à la FFS et sous le contrôle de moniteurs ou de guides qualifiés.

L'option d'assurance complémentaire proposée par notre courtier d'assurance GRAS SAVOYE, s'élève à 11 € TTC par adhérent (par saison) et permet d'être couvert lors de la pratique *individuelle* de l'alpinisme ou de la varappe.

Il appartient à chaque Club d'adresser à la FFS (à l'attention de Christine GODARD) la liste des licenciés souscrivant à cette option, en précisant leur identité et leur numéro de Licence Carte Neige, accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de GRAS SAVOYE, du montant total des options complémentaires souscrites. Nous retournerons par courrier au Club les attestations d'assurance individuelles.

En cas de sortie collective organisée par le Club, l'Assurance Responsabilité Civile de ce dernier reste subordonnée à un encadrement par des moniteurs ou des guides qualifiés alpinisme ou varappe.

Je vous rappelle que cette option d'assurance complémentaire s'ajoute à l'option « *Performance* ». Les options de la garantie « *alpinisme/varappe* » sont identiques à celles de l'option « *Performance* ». Je vous invite à consulter le dépliant présentant les conditions générales d'assurance 2009/2010, pour obtenir le détail et le plafond des garanties proposées aux titulaires de l'option « *Performance* ».

Concernant la couverture géographique elle est étendue au monde entier pour les résidents en France métropolitaine. Je vous confirme qu'il n'y a aucune notion de saison dans la mesure où les garanties sont acquises à partir du jour de souscription à l'option « *alpinisme/varappe* » jusqu'au 14 octobre qui suit (les licences étant valables du 15/10 d'une année au 14/10 de l'année suivante).

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

David LOISON

*Directeur Administratif et Financier*

FEDERATION FRANCAISE DE SKI

+33(0)4 50 51 99 00